



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôtel des monnaies

Question écrite n° 55763

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui donner des indications sur l'affectation de l'hôtel des Monnaies, situé quai Conti, à Paris. Du fait de la suppression du franc, la direction de la monnaie qui occupe le bâtiment va être amenée à disparaître, ou tout au moins à réduire son périmètre. Cela va poser la question de l'avenir de l'hôtel des Monnaies, ainsi que des collections qu'il abrite. Il souhaite donc connaître ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Comme pour le franc, la fabrication des pièces de monnaie courante françaises en euros est réalisée par l'Établissement monétaire de Pessac. La suppression du franc n'a donc pas pour conséquence une réduction du périmètre d'activité de l'établissement parisien. À Paris, sont fabriqués les médailles, les monnaies de collection, les décorations, les bijoux, les instruments de garantie, les fontes ainsi que les outillages. À Paris, sont localisés les services administratifs et commerciaux de la Monnaie de Paris, la logistique des ventes, une boutique ainsi que le musée de la Monnaie. Quatre cent vingt personnes travaillent quai de Conti. Parallèlement, le retour à l'équilibre du budget annexe nécessite l'extension des résultats commerciaux et en conséquence une nouvelle dynamique du site parisien. Ainsi, cinq opérations lourdes ont été engagées : la restructuration et l'extension de la logistique aux fins de réduire de façon significative les délais de réalisation des commandes et de rendre possible un objectif de livraison inférieur à 48 heures ; la rénovation et le doublement de l'espace de la boutique de la rue Guénégaud pour la rendre non seulement plus accueillante mais aussi pour constituer un nouvel espace ouvert sur l'extérieur et permettre une valorisation des métiers traditionnels et artistiques de Paris ; la mise en place d'un réseau informatique rénové ; l'extension des surfaces consacrées aux expositions, ventes privées et réceptions ; la création d'un centre d'appels devant accueillir à plus ou moins brève échéance trente personnes. Enfin, l'attractivité du musée de la Monnaie pourrait se voir renforcée par la conclusion d'accords de partenariat créant une nouvelle synergie dans la mise en valeur du patrimoine de chaque partenaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55763

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 666

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2432